



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Jeudi 12 mars 2015 à 20h00

- Présidence :** M. J.-L. Décrevel, président
- Secrétaire :** M. H. Kohler, secrétaire
- Sont présents :** 21 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal
- Excusés :** Mme H. Houttuin et M. W. Schärer
- Absente :** Mme A. Pepshi
- Public :** 1 personne

Légende :

| | | |
|----------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| CC = conseillers communaux | PDC = plan directeur cantonal | ZAC = zone artisanale et commerciale |
| CG = conseil général | PDR = plan directeur régional | |
| CF = commission financière | PAL = plan d'aménagement local | |
| CE = Conseil d'Etat | ZUD = zone d'utilisation différée | |

Commission des services industriels : SI
Commission environnement : CEnv.
Commission de sécurité : CSécu.

Le président ouvre la séance à 20h05

Il procède à la lecture de la lettre reçue de M. W. Schärer s'excusant de ne pouvoir participer à cette séance celui-ci étant en vacances.

Avant de procéder à l'appel, le président souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers généraux soit :

Mme Antigone Pepshi (absente), MM. Mario Clottu et Bernard Krebs.

1. Appel

M. H. Kohler, secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 20 conseillers généraux + le président sur 24.

La majorité absolue est de : 11

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Ordre du jour

Le président : lit l'ordre du jour en mentionnant que le point 6 est supprimé.

M. W. Walter (CC) : Le CG de Cressier a refusé la demande de crédit pour équiper d'une grue le véhicule des TP2C acheté dernièrement en estimant que cette dépense est superflue. De ce fait, nous retirons le point 6 de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014
3. Ordre du jour
4. Arrêté concernant la modification de l'article 2.51 du règlement concernant la perception de taxes, émoluments, amendes et locations (RTEAL) du 12 décembre 2013.
5. Adoption du nouveau règlement communal des finances (RCF)
6. Demande de crédit de CHF 18'800.00 pour l'achat d'une grue pour le véhicule des TP2C
7. Rapport relatif aux travaux de construction de la future liaison routière « Rue du Vignoble-Chemin des Martinettes »
 - 7a. Demande de crédit de CHF 1'623'000.00 pour la construction de la liaison routière entre la rue du Vignoble et le chemin des Martinettes
 - 7b. Arrêté relatif à l'acquisition d'une surface totale de 885 m² de terrains nécessaires à la construction de la liaison routière entre la rue du Vignoble et le chemin des Martinettes, pour un montant total de CHF 177'000.00 et transfert d'une parcelle communale au domaine public.
8. Lettres et pétitions
9. Motions et propositions
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Divers

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

4. Arrêté concernant la modification de l'article 2.51 du règlement concernant la perception de taxes, émoluments, amendes et location (RTEAL) du 12 décembre 2013

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : La Commission financière a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la modification de l'article 2.51 relative à la perception des amendes. Ainsi, modifier la compétence de tarifier les amendes revient au Ministère public neuchâtelois, la CF vous propose, donc, d'adopter l'arrêté soumis.

M. G. Amiet (PLR) : *Le groupe PLR accepte à l'unanimité la modification de ce règlement.*

M. A. Askandar (PS) : Le groupe socialiste accepte à la majorité la modification de ce règlement.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. Adoption du nouveau règlement communal des finances (RCF)

Le président : Avant d'introduire ce point, j'aimerais vous faire part de la citation suivante qui me paraît assez appropriée. Elle a été faite par un philosophe français M. Henri Bergson, il y a déjà bien longtemps, mais est toujours d'actualité :

L'homme devrait mettre autant d'ardeur à simplifier sa vie
qu'il en met à la compliquer.

Le président ouvre la discussion :

M. A. Lecoultre (CF) : La CF a analysé le règlement et le rapport du CC. Ce règlement est complexe et contient différents mécanismes de freins à l'endettement mais également pousse à l'équilibre budgétaire. Il va de soi qu'il est difficile aujourd'hui de mesurer l'impact exact de ce règlement mais il nous faut l'accepter, tout en sachant qu'il est nécessaire à la commune. Il est possible pour les exercices futurs que les investissements de la commune subissent des rocadés ou des échelonnements dans le temps afin d'être pleinement conformes au frein à l'endettement fixé dans le cadre de ce règlement. La CF vous demande d'accepter celui-ci.

M. Y. Rollier (PS) : *Le groupe socialiste accepte ce nouveau règlement communal sur les finances en retenant, comme nous le propose le CC, la deuxième variante. L'uniformisation et la centralisation sont à l'ordre du jour dans tous les domaines. Vraisemblablement les finances des communes et des cantons n'y échappent pas. En espérant que ce nouveau règlement permettra d'éviter l'endettement excessif pour les communes.*

M. B. Houttuin (PLR) : *Le groupe PLR a examiné et discuté le règlement communal sur les finances et l'accepte avec une préférence pour la deuxième variante.*

→ On passe au vote, ce règlement est accepté à l'unanimité.

6. Demande de crédit de CHF 18'800 pour l'achat d'une grue pour le véhicule des TP2C

Point retiré de l'ordre du jour.

7. Rapport relatif aux travaux de construction de la future liaison routière « Rue du Vignoble-Chemin des Martinettes »

7a. Demande de crédit de CHF 1'623'000.00 pour la construction de la liaison routière entre la rue du Vignoble et le chemin des Martinettes

7b. Arrêté relatif à l'acquisition d'une surface totale de 885 m² de terrains nécessaires à la construction de la liaison routière entre la rue du Vignoble et le chemin des Martinettes, pour un montant total de CHF 177'000.00 et transfert d'une parcelle communale au domaine public.

Le président ouvre la discussion :

M. B. Guinchard (CF) : *Avec l'arrivée sur nos tables d'un projet de liaison routière entre la rue du Vignoble et le sud du village, c'est un virage important qui est pris dans la conduite du lourd dossier du désengorgement du quartier du Vignoble. Les arguments plaidant pour la résolution de cette problématique tant pour des questions de sécurité que pour apporter un*

soulagement dans leur vie quotidienne à un grand nombre de nos concitoyens sont bien développés dans le rapport.

En tant que commission financière, nous nous sommes penchés sur les aspects plus strictement financiers du projet qui nous est soumis ce soir.

A commencer par le montant total de la dépense qui viendra alourdir les comptes communaux d'environ CHF 60'000 chaque année par l'amortissement et les intérêts nécessaires. Ce montant paraît rentrer dans la capacité de financement communale en regard de la législation actuellement en vigueur.

Un autre point discuté en commission fut celui de la question du prix au mètre carré fixé pour les terrains achetés aux particuliers, dans la mesure où, CHF 200 pour du terrain d'utilité publique, c'est payer bien cher. Néanmoins ces montants sont à relativiser en regard de la complexité d'un dossier qui va enfin trouver son épilogue s'il est ratifié et des sommes qu'il serait nécessaire d'engager si on devait s'engager dans une procédure d'expropriation. C'est pourquoi la CF soutient à l'unanimité le projet soumis ce soir pour un montant de CHF 1'800'000.

M. F. Droz (PLR): C'est avec un grand plaisir que nous disons un oui massif à cette liaison routière. Après plus de 40 ans de vastes hésitations, de peut-être, de pourquoi pas...enfin ce projet est sur pied et le PLR y adhère comme un seul homme et accepte bien entendu le crédit demandé. Pour des raisons de sécurité, de désengorgements, de fluidité du trafic, cette nouvelle route donnera à notre village une bouffée d'air et permettra aux riverains de se déstresser. En conclusion, le PLR acceptera les arrêtés concernant la demande de crédit de CHF 1'623'000.00 pour la construction de la liaison routière Rue du Vignoble-Chemin des Martinettes, les acquisitions de terrain nécessaires pour un montant total de CHF 177'000.00 et le transfert d'une parcelle communale au domaine public.

M. P. Staub (PS): Lors de sa séance de préparation, le groupe du parti socialiste de Cornaux a étudié attentivement le dossier. Ce projet d'infrastructure est certainement l'un des plus importants de notre village. Il est grand temps d'envisager de l'améliorer pour diverses raisons. Nous n'avons pas le droit de refuser l'opportunité qui se présente à nous après tant d'années de tergiversations.

Nous nous permettons donc de vous soumettre quelques arguments afin d'en démontrer l'importance :

- *Plus de 40 ans de négociations !*
- *La densité de la population est élevée à cet endroit (environ le 30 % de la population du village).*
- *Nous devons garantir une sécurité routière à nos concitoyens car elle est vraiment précaire autant dans le village que dans la rue du Vignoble.*
- *L'accès à tous les bâtiments doit aussi être garanti à chaque instant pour les secours (pompiers, ambulances, etc) jusqu'au bout de la rue.*
- *Le projet présenté semble être la meilleure solution et les propriétaires actuels concernés ont donné leurs accords positifs.*
- *Le parage des véhicules est problématique et peut entraver le passage des véhicules de secours, voire vraiment extrêmement gênant notamment lors des fêtes.*
- *La liaison permettra à l'avenir d'intervenir plus facilement pour la remise en état des infrastructures souterraines et faciliter la mise en place du peut-être futur chauffage à distance.*
- *A ce jour, le canton ne délivre plus de permis de construire au bout de la rue du Vignoble si l'accès n'en est pas modifié.*
- *Et enfin, nous pourrions garantir un développement futur à cet endroit, ce qui favoriserait la venue de nouveaux habitants et engendrerait de nouvelles recettes.*

Pour toutes ces raisons, nous pensons que ce projet doit être accepté par l'ensemble du CG. Pour rappel, la motion du PS du 20 mars 1990 concernant ce sujet, est toujours sur la liste

du rapport du Conseil communal au Conseil général et avait été maintenue à l'unanimité et sans avis contraire lors du CG du 12 décembre 2014. D'autre part, lors des élections de 2012, un des arguments électoral du PLR va tout à fait dans ce sens. Nous nous permettons de citer celui-ci : « nous tenons à mener à chef les projets déjà ébauchés tels que la liaison routière Vignoble-Etroits ».

Si nous refusons ce projet, ce serait irresponsable. Combien d'années devons-nous encore attendre?

Le PSC décide, à l'unanimité, de soutenir ce projet et souhaite que le PLR maintienne ses engagements fasse à la population.

Merci de votre attention et de votre compréhension.

Le président : Je tiens à remercier en votre nom le CC qui a fait aboutir devant les Autorités ce projet. (Applaudissement de l'assemblée)

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture des arrêtés y relatifs.

→ **Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.**

8. Lettres et pétitions

Néant.

9. Motions et propositions

Néant.

10. Communications du Conseil communal

M. J.-M. Cantin (CC) : Une information concernant l'état d'avancement des travaux relatif à la transformation et rénovation de l'ancien collège. Lors de la séance du CG du 11.12.2014, il a été demandé au CC d'établir, par l'intermédiaire du maître d'œuvre, un devis général, que les coûts soit calculés au plus juste. L'établissement du devis arrive à son terme et le CG sera prochainement informé des résultats.

Selon les coûts qui seront annoncés, le CC devra se pencher sur différentes variantes et invitera les Commissions Financière et des Constructions à se prononcer. Ces différents travaux seront soumis au marché public et vraisemblablement les travaux pourront débiter en automne.

Mme I. Weber (CC) : Sécurité aux abords de l'école – j'ai eu différents entretiens avec M. P. Rota, notre assistant de sécurité publique. Nous avons demandé à celui-ci de réunir les différentes informations récoltées concernant différentes possibilités que nous pourrions entrevoir. Quelques prix devraient encore nous parvenir ces prochains jours. Ainsi, nous pourrions comparer les différentes offres afin d'arriver aux CHF 30'000.00 qui ont été alloués pour ce projet. Nous présenterons, certainement au prochain CG, la solution adéquate.

Mme I. Weber (CC) : Une importante séance a eu lieu dans cette salle, samedi passé, concernant la fusion des communes. Celle-ci réunissait l'ensemble des conseillers communaux des sept communes et l'ensemble des membres des groupes de travail. Nous avons siégé toute la journée et nous avons validé toutes les options stratégiques de la future commune. Les résultats paraîtront demain dans la presse.

11. Interpellations et questions

M. B. Guinchard : *Permettez-moi cette interpellation pour deux commentaires à propos de la séance d'information du 4 mars dernier sur le plan spécial en gestation pour le Marais-aux-Chevaux.*

Même si j'ai déjà pu évoquer la question en aparté, j'aimerais revenir ici sur le délai d'à peine un mois qui est donné aux commissions communales pour digérer et se prononcer sur les lourds et volumineux dossiers soumis. Pour rappel, nous sommes tous bénévoles et notre engagement dans les commissions se fait dans la plupart des cas après de longues journées de travail. Alors que les bureaux spécialisés ont eu près de deux ans pour préparer le dossier et les services de l'Etat trois mois pour se prononcer, laisser un délai si court, délai comprenant en plus deux semaines de vacances scolaires, ce n'est pas vraiment laisser aux élus le temps de mener à bien un travail approfondi. Cela n'est pas correct et m'interroge sur les éventuelles intentions cachées de l'imposition d'un tel agenda.

D'autre part, et ce n'est pas la première fois que dans ce dossier, en conclusion des discussions le conseil communal prend la parole pour faire l'éloge des promoteurs décrits comme tellement sympathiques, dévoués, gentils et j'en passe. Quand on vise les bénéfices qu'on peut estimer en millions sur une surface comme celle du Marais-aux-Chevaux, on peut bien être un peu gentil.

Blague à part, ces propos ne reposent sur aucune objectivité. Une telle attitude complaisante n'est pas acceptable de la part d'une autorité qui doit montrer un peu de retenue, de distance et d'esprit critique au risque de laisser croire à une collusion malsaine entre exécutif et promoteurs dans un tel dossier. Pour mémoire, si elle est acceptée, la transformation des quelques 100'000 mètres carrés de champs cultivables en surfaces industrielles et commerciales aura une incidence majeure et durable sur l'aspect de notre village et plus largement sur notre région.

Merci pour votre attention.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Effectivement c'est un délai d'ordre. S'il s'avère qu'une Commission n'a pas assez de temps pour étudier ce dossier, elle peut, sans autre, en faire part au CC qui prendra position. Le CC demande aux Commissions de traiter la partie qui les concerne, si cela s'avérait trop difficile à comprendre, l'ingénieur civil, l'architecte-conseil et/ou l'urbaniste sont à votre disposition, il suffit de le demander.

M. P. Staub (CEnv.) : Question à M. W. Walter, où en est-on avec le sondage de la carrière ?

M. W. Walter (CC) : Je ne voulais pas en parler car c'est encore en gestation. Nous avons eu une séance intéressante avec le Service de l'énergie et de l'environnement, le géologue cantonal, spécialistes des déchets, etc. Bref tout un tas de personnes intéressées par ce domaine. L'idée que nous sommes en train de développer est la réhabilitation de cette carrière. La société MTS SA cherche des endroits pour déposer leurs matériaux inertes ce qui permettrait de faire un système « Win Win » sans que cela nous coûte quelque chose. Selon discussion avec le géologue, il semblerait que cela soit une bonne solution et en même temps ce serait l'idéal au niveau sécurité.

M. P. Staub (C.Env) : Les sondages que nous vous avons demandés par rapport à la pression de l'eau ont-ils été faits ? Avez-vous entrepris quelque chose ?

M. W. Walter (CC) : Des études ont déjà été faites en son temps et sont confirmées. Un projet est en train de se faire et je vous le présenterai lors d'un prochain CG.

Mme D. Barraud (PS) : Cela va faire une poubelle supplémentaire ! Nous avons déjà des déchets inertes à la Juracime et nous ne savons pas exactement ce qui se passe. A nouveau, nous allons refaire des déchets inertes.

M. W. Walter (CC) : Ce ne sont pas des déchets mais des matériaux inertes comme terre, matériaux solides, etc. Cet aménagement permettrait de valoriser, améliorer le site et serait fait dans les règles de l'art. Auparavant l'Etat doit, bien entendu, valider et donner son accord à ce projet.

M. F. Droz (PLR) : 2 interpellations de gens du village :

1) des personnes mettent des caravanes vers le cimetière et paient une location. Des véhicules et autres stagnent depuis longtemps sur des places à l'Est de la salle omnisports. Est-ce que ces personnes-là paient une location ?

Mme. I. Weber (CC) : actuellement, ils ne paient pas de location. Depuis quelques mois, nous évaluons la situation et avons remarqué, effectivement que certains véhicules et autres sont parkés là à demeure. Le CC envisage de mettre un panneau d'interdiction de parker pour les remorques.

2) j'ai passé dernièrement à la route des Prés-Bersot, si vous allez du côté des jardins, vous trouverez plein de voitures, un nouveau bâtiment, bateaux, etc. C'est vraiment le bordel ! Il faut absolument faire quelque chose.

M. J.-M. Cantin (CC) : Effectivement, le propriétaire qui a construit la halle sur le terrain a entreposé un certain nombre de véhicules en tout genre. Mon collègue M. L'Eplattenier s'est déplacé sur les lieux en compagnie de notre agent de sécurité publique et du Service de l'environnement du canton. Les procédures sont les suivantes :

- informer le ou les propriétaires des véhicules qu'ils doivent éliminer les véhicules (courrier de la Commune)
- si pas exécuté (courrier du Service de l'environnement)
- si cela n'est pas fait, ces véhicules seront enlevés par le même Service aux frais du détenteur du véhicule.

Cela prend un certain temps au niveau procédure, mais la Commune reste vigilante et fera en sorte que ceux-ci soient évacués.

12. **Divers**

Mme C. von Bergen (PLR) : information : il y a un énorme trou dans le treillis du jardin d'enfants (Fannaz).

M. J.-M. Cantin (CC) : le CC en prend note et fera le nécessaire.

Le président : Je vous donne rendez-vous le 4 juin 2015 pour le prochain CG. Je vous rappelle que nous serons convoqués le 28 mai 2015 pour une séance d'information sur le projet de fusion de communes. Soyez tous présents, cela est déterminant pour notre commune. Ma remarque personnelle : il y a eu aujourd'hui la parution d'un article dans Arc Info où vous avez la possibilité de mettre des commentaires, l'unanimité des commentaires est négative. Si vous êtes convaincus par la fusion, c'est à nous conseillers généraux de répondre à nos citoyens, car une fusion, au premier abord, fait toujours peur. Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, **le président clôt la séance à 20h55.**

Cornaux, le 12 mars 2015
Yolande Fehlbaum
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,

J.-L. Décrevel

H. Kohler